



Germigny des Prés

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2023 A 18H00

*L'an deux mille vingt-trois, le dix juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Germigny des Prés, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe THUILLIER, Maire, suite à la convocation adressée par M. le Maire en date du trois juillet deux mille vingt-trois*

### **Etaient présents :**

AVEZARD Emily, BAZIRET Jean-Pierre, BEDIUO Aline, BERTHON Patrick, BOULLIER Jean-Pierre, HEMELSDAEL Philippe, LEVERT Jean-Marc, MAGNIN Chrystèle, PAVLOVIC Sophie, RAHMOUNI Marie, THION Denis, THUILLIER Philippe, VOISE Yannick  
Formant la majorité en exercice,

**Absentes Excusées:** DAM Aurélie, DURAND Martine,

**A donné pouvoir :** DAM Aurélie,

**Secrétaire de séance :** BAZIRET Jean-Pierre

### **1. Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### **2. Remplacement de la chaudière à l'école**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la chaudière à gaz de l'école est tombée en panne cet hiver. Il précise à l'assemblée qu'elle a été installée à la construction de l'école en 2004 et propose l'achat d'un nouvel appareil mural en remplacement pour la rentrée des classes en septembre.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises (détail ci-joint) pour chiffrer le montant de l'opération. Il précise aux membres que la délibération 2023-13 prise le 9 juin 2023 sera remplacée par celle-ci.

Entreprise	Référence	Total (en €, HT)	Total (en €, TTC)
<b>Les Germignons</b>	Atlantic 53.4 Kw	8820.00	10584.00
<b>SARL Bouhours</b>	Atlantic 60 Kw	10381.90	12458.28
<b>Entreprise Rousseau</b>	Vaillant 65 Kw	7805.24	9366.29

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise Les Germignons d'un montant de 8820.00 € HT soit 10584.00 TTC, entreprise la mieux-disante
- D'Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

### **3. Diagnostic énergétique du Presbytère**

Etant donné qu'une seule entreprise a répondu à l'appel d'offres, les membres du Conseil Municipal souhaitent relancer les demandes avant de se prononcer lors d'un prochain conseil.

#### 4. Busage du fossé Impasse des Erables et rue des Thoreaux

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que l'opération hydrologique rte de la Prieurée et rue des Thoreaux ne sera pas réalisée. Néanmoins, il est nécessaire de buser le fossé Impasse des Erables et rue des Thoreaux pour l'écoulement des eaux pluviales et l'entretien de la voirie.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises (détail ci-joint) pour chiffrer le montant de l'opération.

Entreprises	Busage Impasse des Erables		Busage rue des Thoreaux	
	(en €, HT)	(en €, TTC)	(en €, HT)	(en €, TTC)
Bonneau	11915.00	14298.00		
Meneau	8988.00	10785.00	4988.00	5985.60

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les devis de l'entreprise Meneau pour les travaux des deux busages d'un montant de 13976.00 € HT soit 16770.60 TTC
- De solliciter l'aide de la Communauté de Communes Val de Sully dans le cadre des fonds de concours

#### 5. Décision Modificative de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux travaux d'éclairage réalisés sur la commune, les intérêts contractés lors du prêt n'ont pas été budgétés.

Le Maire indique qu'il serait par conséquent nécessaire, de procéder à une augmentation de 1341,60€ des crédits du chapitre 66 pour permettre de passer les écritures. Il propose les modifications d'écritures budgétaires suivantes :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits
Chapitre 66 – Charges Financières 66111 – Intérêts réglés à l'échéance	1341.60 €			
Chapitre 022 – Dépenses Imprévues		1341.60 €		
<b>Total</b>	<b>1341.60 €</b>	<b>1341.60 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'effectuer au budget 2023 les modifications d'ouvertures de crédits ci-dessus

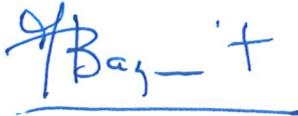
##### Questions diverses :

- Divers : Demande de Madame Elisabeth Rodier d'occuper la salle du conseil pour exposer des toiles, sculptures sur 4 jours à but non commercial (du 12 au 15 août). Les membres du conseil acceptent la demande.
- Enquête publique EDF : la commune transmettra à la Préfecture une motion avec un avis favorable.
- Monsieur Berthon informe de la pose de la clôture à l'arrière de l'école. L'entreprise Xavier Moreau interviendra cet été.
- Monsieur Philippe Hemelsdael propose de louer des toilettes pour les prochaines manifestations au Grand Clair (cinéma). Une étude sera faite par la commission bâtiment pour déterminer s'il faut construire ou louer.
- Monsieur Jean-Marc Levert demande la matérialisation d'une bande chemin de Bonneau dans un souci de sécurité. La commission étudiera la faisabilité.

- Monsieur Jean-Pierre Boullier informe les membres que le grand pont est interdit au Poids Lourds côté St Martin. Monsieur le Maire se rapprochera de la mairie de Saint Martin.
- Madame Aline Bediou demande si le parterre à l'entrée de Germigny route de St Martin sera nettoyé ? Monsieur le Maire précise qu'il sera fait prochainement.

La séance est levée à 19 :21

Jean-Pierre BAZIRET  
Conseiller Municipal et secrétaire de séance



A Germigny des Prés, le 13 juillet 2023



P Thuillier, maire

Publié sur le site internet de la commune et affiché le  
conformément aux prescriptions de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités  
Territoriales.